



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

ID : 059-215900903-20210617-21_2_14-DE

Le jeudi 17 juin 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 juin 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine Derville, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothée GENASI, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUY, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, Mme Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard CAUDAL (à M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Béatrice LAURENCEL), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. André HIBON (à Mme Hélène ROBERT)

Absente excusée : Mme Marie-Andrée SION

N° 21-2-14

Enfance

Maison de l'Enfance

Projet d'Etablissement

Modifications

Rapport de Mme Aurélie Desquenne,
Conseillère Municipale Déléguée

Conformément au décret N° 2000-762 du 1^{er} Août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, le projet d'établissement de la maison de l'enfance a été voté par délibération du 28 mars 2018 (n° 18-1-24).

Au regard de son application et afin d'améliorer le fonctionnement de la structure, il convient d'y apporter quelques modifications.

Il vous est donc proposé de valider la nouvelle version jointe en annexe

Travaux préparatoires
Commission 3 du 3 juin 2021

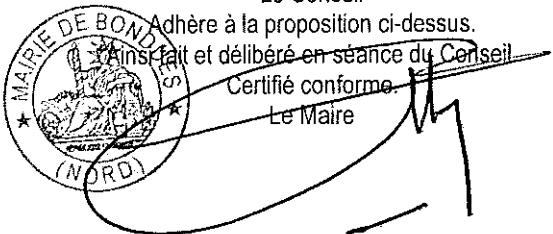
Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

Le présent fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme.

Le Maire





LE PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI- ACCUEIL DE LA MAISON DE L'ENFANCE DE BONDUES



Sommaire

Introduction

<u>Présentation générale</u>	P4 à 9
Historique	P4
Description de la structure.....	P5
Présentation des moyens mis en œuvre.....	P5, 6
↳ Personnel	
↳ Moyens matériels et locaux	
↳ Budget	
Description de l'organisation et du fonctionnement.....	P7
Modalités d'accueil des enfants et aspects administratifs des relations avec les familles.....	P8, 9
<u>Projet Social</u>	P9 à 13
Environnement local	P9
Indicateurs démographiques.....	P10
Caractéristiques socio-économiques de la population.....	P10
Le public accueilli.....	P10
Participation des parents.....	P10,11
Environnement et partenariat.....	P11
Partenariats institutionnels.....	P12
<u>Projet Educatif et Pédagogique</u>	P13 à 25
Le contexte.....	P12
Nos valeurs éducatives.....	P13, 14
Nos références théoriques.....	P14
Nos méthodes éducatives.....	P14,15
L'accueil.....	P15, 16, 17, 18
↳ Les temps forts de la journée	
↳ La journée type	
↳ Le premier accueil	
↳La période de familiarisation	
↳L'accueil au quotidien	
↳L'accueil d'un enfant en situation de handicap	
↳Le passage d'une unité à l'autre	
Les repas.....	P18,19
↳ L'unité des bébés	
↳ L'unité des moyens - grands.....	P18,19
Le sommeil.....	P19
↳ L'unité des bébés	
L'unité des moyens - grands	
Le temps des soins.....	P20
↳ L'unité des bébés	
↳ L'unité des moyens - grands	
Les méthodes éducatives pour les temps d'éveil.....	P20, 21
↳ La liberté de mouvement	
↳ L'aménagement des espaces	
↳ L'attitude de l'adulte	
La sécurité physique.....	P22
Les jeux libres.....	P22
Les activités en décloisonnement.....	P22
La motricité.....	P23
La participation des parents.....	P23

Règlement Intérieur

Horaires de la structure
Organisation quotidienne
Santé de l'enfant
Equipe d'encadrement

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

P24 a 32

ID : 059-215900903-20210617-21_2_14-DE

Introduction

Le projet d'établissement présenté fait référence au projet validé en avril 2018. Mais nos pratiques et notre organisation s'étant profondément modifiées, nous réécrivons notre projet éducatif afin qu'il soit conforme et représentatif de nos pratiques.

Le Projet éducatif vise à définir les grandes orientations éducatives, les valeurs et les méthodes éducatives pensées par les équipes de l'établissement, afin d'accueillir les enfants, au sein de notre lieu de vie, de façon professionnelle, c'est-à-dire avec la plus grande attention, en analysant chacune des situations et en répondant au plus près des besoins des jeunes enfants et de leurs parents.

Ce Projet est le fruit d'une réflexion éducative menée sur plusieurs années, avec des partenaires extérieurs, permettant à tout le personnel de s'investir au mieux dans la prise en charge de l'enfant et de sa famille.

Au sein du lieu de vie, les enfants vont tout d'abord avoir besoin d'être protégés, de se sentir en sécurité pour progressivement faire partie d'un groupe, tenir compte des autres, partager, communiquer, enfin vivre en collectivité. L'équipe éducative veille à ce que chaque enfant se sente à l'aise, prenne sa place au sein du groupe, sans pour autant le subir.

Chaque professionnel veille au respect de l'enfant et à son bien-être :

- Par une organisation de la journée réfléchie,
- Par des relations riches avec les parents,
- Par une attitude discrète et active au cours des interactions entre les enfants,
- Par la mise en place d'un environnement sécurisant et d'espaces adaptés,
- Et des activités proposées qui répondent à leurs besoins et à leur stade de développement.

Ainsi, en accueillant l'enfant et sa famille dans le respect de chacun dans ses différences, nous pouvons dire :

PARCE QUE DEMAIN SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI, LA BIENTRAITANCE ET LA BIENVEILLANCE VOUS ACCUEILLENT INDIVIDUELLEMENT A LA MAISON DE L'ENFANCE.

PRESENTATION GENERALE

Historique

A Bondues, la première structure d'accueil pour enfants est née en 1980. De gestion associative (Union des Familles), elle assure l'accueil de 15 enfants. Elle accueille alors les enfants dont les mamans ne travaillent pas, et qui souhaitent les confier pour quelques heures de garde par semaine.

En 1991, devant la demande croissante des parents et l'augmentation de la population, l'association décide l'ouverture d'une 2ème structure et crée la Mini Crèche, subventionnée par la mairie et la Caisse d'Allocations Familiales, qui assure la garde de 20 enfants dont les 2 parents travaillent.

En 1997, l'association cesse son activité et la commune ouvre en gestion municipale : une Mini crèche de 22 places et une halte-garderie de 15 places. Très rapidement une liste d'attente allant de 50 à 80 enfants rend indispensable la création de nouvelles places d'accueil.

Plusieurs projets d'extension de la Mini crèche, pour le regroupement des 2 structures sur un même lieu, sont étudiées. Les différentes études d'aménagements des locaux existants réalisées avec les architectes et les services de la D.D.E. ne débouchent pas sur des solutions compatibles avec un accueil de qualité, conformes au respect de la législation, et permettant la création d'un nombre de places

Description de la structure

La Maison de l'Enfance se compose de 4 unités de vie :

- Trois unités « crèche », au sein desquelles est priorisé l'accueil des enfants dont les deux parents travaillent. Cependant, nous nous adaptons au contexte économique et aux situations personnelles, ainsi, si un parent perd son emploi, ou cesse son activité momentanément, nous continuons à accueillir l'enfant.
- Une unité de vie des bébés,
- Deux unités de vie des moyens - grands, qui ont été mises en place en janvier 2018. Le départ à l'école d'un grand nombre d'enfants nous a obligé à repenser notre organisation. En effet, comment ne pas désorganiser tous les services et donc le bien être des jeunes enfants tout en accueillant des nouvelles familles et leur enfant ? La solution la plus adaptée à cette situation a été de proposer deux unités de vie « moyens – grands », ce qui permet aux jeunes enfants de rester deux ans dans une même unité. Les passages d'une unité à une autre sont souvent vécus de manière douloureuse pour les enfants.
- Une unité de vie de la halte-garderie, ouverte 4 jours par semaine hors mercredis et vacances scolaires. Cette unité accueillait à la base les enfants dont un ou deux parents ne travaillaient pas. Les demandes ayant évolué (moins d'inscriptions), l'accueil s'est adapté aux besoins des familles en ouvrant cette unité aux enfants dont les parents travaillent à temps partiel, ayant des besoins moins importants qu'en crèche.

Elle possède également une grande salle de motricité, une salle peinture, un grand couloir, et des espaces extérieurs adaptés avec des terrasses attenant à chaque unité.

Les quatre unités de vie accueillent les enfants de trois mois environ à trois ans.

Présentation des moyens mis en œuvre

Personnel

Conformément aux dispositions réglementaires, l'équipe se compose de :

- Une directrice puéricultrice responsable de l'organisation générale de la structure sur le plan sanitaire, pédagogique et administratif, qui assure la coordination de l'ensemble de l'équipe, les liens avec la municipalité, et se tient à la disposition des parents pour tout renseignement concernant la vie au sein de la structure et le suivi de leurs enfants.
- Un adjoint de direction – éducateur de jeunes enfants (E.J.E) qui assure avec la directrice l'amplitude d'ouverture. Il assure le remplacement de la directrice et participe à l'élaboration de différents projets.
- Un agent administratif qui gère les présences des enfants et la facturation mensuelle.
- Un médecin pédiatre qui assure une vacation par semaine, suivant les missions fixées dans le décret de Février 2007. Cette vacation a lieu à des jours différents, de façon à pouvoir rencontrer tous les enfants, quels que soient les jours d'inscription.

- Des éducateurs de jeunes enfants et infirmière, garants des domaines pédagogiques et psychologiques, qui assurent la mise en place des activités d'éveil visant au développement psychomoteur, social et affectif de l'enfant. Ils ont un rôle d'animation au sein de l'équipe et un rôle d'écoute auprès des parents.

- Des auxiliaires de puériculture et CAP petite enfance, qui interviennent plus particulièrement lors des repas, des soins, du sommeil, et participent aux différentes activités de la journée. Le relationnel avec les parents est très important au moment de l'accueil et des transmissions.

- Des agents de service qui assurent l'hygiène générale de la Maison de l'Enfance, l'entretien du linge et des locaux. Ils ont également un rôle relationnel auprès des enfants.

- Une cuisinière qui assure la réception et la distribution des repas au sein des unités.

- La continuité de la fonction de direction sera assurée en premier lieu par la directrice ou son adjoint de direction. En cas de force majeure justifiant l'absence de la Directrice et de son adjoint, la fonction sera assurée par une E.J.E ou une infirmière ayant une ancienneté supérieure à 5 ans.

La structure est également un lieu de formation pour les élèves des différentes écoles : puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, CAP, ...

Moyens matériels et locaux

Le multi-accueil comprend :

4 unités de vie distinctes : chacune d'entre elle possède :

- une grande pièce de vie avec un coin cuisine et un espace repas. Dans ces pièces de vie sont aménagés des espaces spécifiques en fonction des besoins des enfants :

- * un espace moteur
- * des coins jeux (imitation)
- * un coin détente (avec des fauteuils et un tapis)

Les espaces sont aménagés de façon différente selon chaque tranche d'âge.

- une pièce de change comprenant des tapis de change, lavabos, wc et casiers.
- un espace sommeil ; un couloir relie trois dortoirs dans chaque section
- une terrasse devant chaque unité avec un coin pelouse.

A l'entrée de la structure se trouvent un SAS, puis deux bureaux pour l'accueil et la direction, une salle de pause et de réunion.

Un grand couloir dessert les différentes unités, mais également une salle « peinture » avec lavabo, et une grande salle de motricité qu'il est possible de scinder en deux parties.

Un toilette public est également disponible pour les familles.

Les locaux annexes comportent la cuisine, la buanderie, la réserve, le local d'entretien, deux WC et trois vestiaires, un local pousettes et un local « matériel éducatif ».

Budget

Le multi-accueil bénéficie d'un budget de fonctionnement et d'investissement. La directrice gère directement certaines lignes liées au fonctionnement, les autres (investissement, restauration, personnel...) étant pris en charge par le service Enfance/Jeunesse, des services Généraux et des Ressources Humaines. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aide la ville à financer le multi accueil de la Maison

de l'Enfance. La participation de la famille au coût de la prestation est calculée en fonction de ses revenus et du nombre d'enfants à charge, conformément au barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Description de l'organisation et du fonctionnement

La Maison de l'Enfance est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les unités sont ouvertes :

1- En période scolaire :

En accueil régulier : Les unités sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

- de 7h30 à 8h00 : 1 place
- de 8h00 à 8h30 : 10 places
- de 8h30 à 9h : 35 places, 30 places le mercredi
- de 9h00 à 17h00 : 45 places
- de 17h00 à 17h30 : 30 places, 25 places le mercredi
- de 17h30 à 18h30 : 10 places

En accueil occasionnel : Ouverture de la section les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30, et fermeture le mercredi et durant les vacances scolaires. Les 3 premières semaines de Juillet, ouverture les mardis et jeudis de 9h à 18h, en fonction des demandes.

- de 8h30 à 9h00 : 5 places
- de 9h00 à 17h00 : 15 places dont 10 avec repas entre 12h00 et 13h30
- de 17h00 à 17h30 : 10 places

2- Durant les petites vacances scolaires et la dernière semaine de juillet :

- Pour l'accueil régulier : pas de changement
- Fermeture de l'accueil occasionnel.

3- Durant les 3 premières semaines de juillet :

- Pour l'accueil régulier : du lundi au vendredi
 - de 7h30 à 8h00 : 1 place
 - de 8h00 à 8h30 : 10 places
 - de 8h30 à 9h00 : 35 places
 - de 9h00 à 17h00 : 45 places
 - de 17h00 à 17h30 : 30 places
 - de 17h30 à 18h30 : 10 places
- Pour l'accueil occasionnel : les mardis et jeudis

Chaque lieu est unique et particulier, à travers son implantation, sa configuration, les personnes qui l'habitent, les objectifs.

Modalités de fermeture de la structure

La structure Les Oursons est fermée trois semaines durant les vacances d'été, une semaine en Décembre et lors des jours mobiles fixés par la municipalité (par exemple, une journée de formation de l'ensemble du personnel). Les dates sont communiquées aux parents et affichées au sein de l'établissement en début d'année.

Modalités d'accueil des enfants, des familles et dossier administratif

Admission de l'enfant en accueil régulier

Un rendez-vous est organisé avec la directrice du multi-accueil afin d'établir le dossier administratif.
Les pièces à fournir pour constituer ce dossier sont :

- La production des cartes d'identités des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant (les numéros de cartes présentées seront enregistrés de façon à les confronter avec celles produites par une personne venant chercher l'enfant).
- Le numéro d'allocataire CAF et copie des fiches d'impositions (N-2)
- Le contrat de réservation dûment rempli
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire des deux parents
- Le carnet de santé de l'enfant
- La fiche de renseignement dûment remplie
- 2 photos

L'inscription sera définitive après avoir complété le dossier administratif et passé une visite médicale.
Il sera demandé, en Septembre et en Janvier de chaque année, de présenter les derniers bulletins de salaire des deux parents ainsi qu'un justificatif de domicile de moins d'un mois. A défaut, la structure appliquera le tarif maximum et extérieur.

La date d'entrée prévue par l'administration doit être respectée, ainsi que le temps de présence souhaité.
Durant cette admission, une rencontre a lieu avec l'équipe de l'unité où sera accueilli l'enfant afin d'organiser l'adaptation de celui-ci.

La familiarisation se déroule sur 2 semaines, avant le début du contrat. Elle se décompose comme suit :
- la 1ère journée, d'environ 1 h, l'enfant est accompagné de ses parents. Cette 1ère rencontre avec l'équipe permet de connaître au mieux ses habitudes de vie et rituels.

- La 2ème journée, également d'1h où dans un premier temps le (ou les) parents restent avec lui puis le laissent seul.
- La 3ème journée, l'enfant reste seul pour un moment de vie quotidienne (repas, sommeil ...)
- Les 4ème et 5ème journées l'enfant reste seul une demi-journée.
- La 2ème semaine, l'enfant vient tous les jours (minimum 6h) afin de s'intégrer au groupe, investir le lieu, vivre mieux la séparation.

Ce temps de familiarisation est INDISPENSABLE pour l'enfant et sa famille. Cette période sera facturée en « occasionnel » (heures de présence effectives). Le contrat démarrera à la fin de cette période d'adaptation.

Tout changement (cessation d'activité, naissance, déménagement, ...) doit être signalé à la directrice et peut entraîner une modification du contrat et de la tarification.

Si le changement concerne une cessation d'activité, il sera possible de rencontrer la directrice de la structure afin de convenir avec elle des éventuels aménagements qui peuvent être consentis.

En cas de déménagement en dehors de la commune, l'enfant pourra encore être accueilli pendant une période n'excédant pas 4 mois après la date du déménagement.

Pour les enfants extérieurs à la commune, les contrats seront établis pour une année et réétudiés avant le 30 Juin.

Les parents s'engagent à prévenir, par écrit, dès que possible la structure de l'entrée de leur enfant à l'école et en tout état de cause au plus tard 3 mois avant celle-ci.

Avant l'entrée à l'école, une coupure d'une semaine est conseillée pour permettre à l'enfant de se préparer à ce changement.

Admission de l'enfant en accueil occasionnel

La période de familiarisation se fera selon les besoins de la famille et de l'enfant, sur une période maximale de 15 jours. Elle sera facturée en heures de présence réelle de l'enfant.

LE PROJET SOCIAL

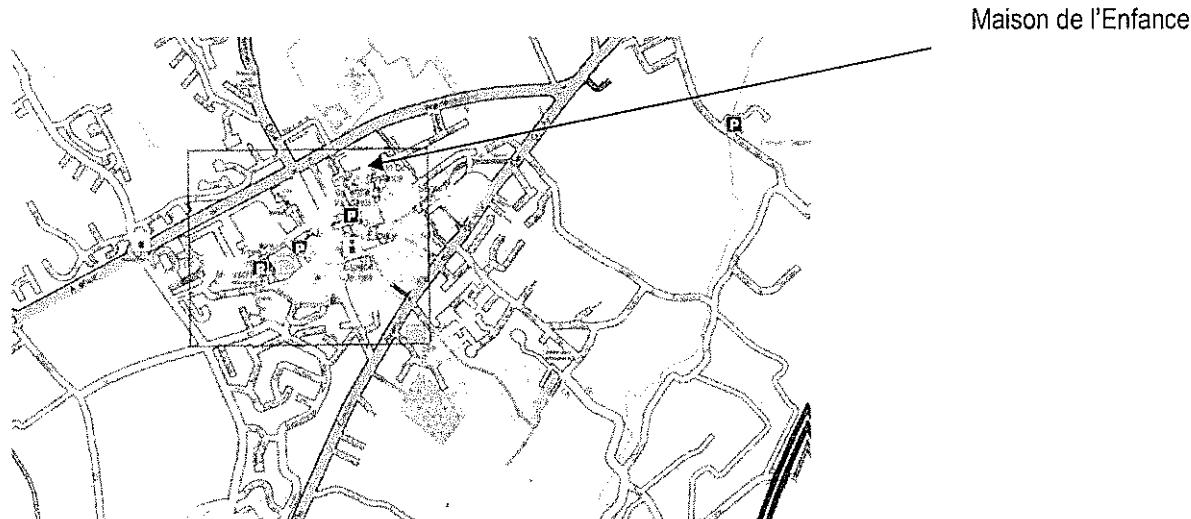
Environnement local

La commune de Bondues est une ville de 10 284 habitants [*population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020*], Bondues est situé à 7 kms de la frontière belge, à 5 kms du cœur de Lille Métropole. Commune rurale, proche de Lille, pleine de ressources, Bondues propose tout au long de l'année de nombreuses activités. Théâtre, musique, arts plastiques, histoire de l'art, chorale, ... une centaine d'associations œuvrent et organisent régulièrement de grandes manifestations.

Ouvert en septembre 2008, l'Espace Culturel comporte une salle de spectacle pouvant accueillir environ 350 personnes, une salle d'exposition, un foyer avec bar et vestiaire. Il abrite aussi l'Ecole de musique municipale Paul Roussel.

Un aérodrome de loisirs, deux clubs hippiques, un golf de 36 trous, mais également des terrains de tennis, de foot, de volley, ... les multiples équipements permettent la pratique de nombreuses activités sportives. Verdoante, Bondues offre un îlot de verdure de 1 304 hectares, au cœur duquel, arpenter l'un des nombreux chemins pédestres, apporte ce sentiment de quiétude.

<https://www.ville-bondues.fr>



Créée en mars 2007, la maison de l'enfance est en centre-ville. Le multi-accueil se trouve dans un quartier actif, et bénéficie d'une situation géographique très appréciable pour un partenariat riche et développé.

La commune s'est engagée à conserver le caractère de petite ville à la campagne, la qualité de vie tout en construisant les logements nécessaires pour tous les âges de la vie.

Indicateurs démographiques

La population Bonduoise est repassée au-dessus de la barre des 10 000 habitants après une légère baisse. En parallèle, le nombre d'allocataires avec enfants augmente sensiblement alors que le nombre de familles nombreuses, particularité du territoire, diminue. Néanmoins il est à noter que durant de très nombreuses années, le nombre de familles nombreuses sur la commune était supérieur à ce qui pouvait être constaté sur la circonscription.

L'augmentation du nombre de familles monoparentales augmente nettement (162 en 2011, 153 en 2015, 178 en 2019). 16,3 % d'entre elles sont en situation de précarité.

Caractéristiques socio-économiques de la population

Elle se caractérise comme une commune résidentielle (95,9%). Le taux d'activité baisse chez les hommes de 25 à 49 ans, en rapport avec l'augmentation générale du taux de chômage sur la circonscription alors que le taux d'activité féminine de la même tranche d'âge augmente de plus de 6,4 % sur la commune. Elle se compose de 3820 familles dont 1360 avec un enfant mais une majorité des familles a deux enfants à charge (21,2% contre 21% sur l'ensemble de la Métropole). Le nombre de familles monoparentales est de 325. Source Insee RP 2017

Le public accueilli

L'augmentation du nombre de foyers dont les 2 parents travaillent et des familles monoparentales fréquentant la structure prouve que l'offre de garde est plus que jamais nécessaire.

L'augmentation du nombre de logements notamment sociaux a eu pour effet d'augmenter la diversité de la population (CSP, origines, etc.). Même si une offre accrue de modes d'accueil privés, l'ouverture d'une MAM et la présence de nombreuses ASMAT sur le territoire permet une réponse adéquate et élargie aux besoins des familles, il est projeté **une extension de la structure municipale existante** (15 places supplémentaires) : le site a été conçu de façon à pouvoir aisément créer cette nouvelle unité. En effet la livraison de nouveaux logements et la politique sociale d'accès à la propriété va permettre à de nouvelles familles de s'installer sur la commune.

La crèche et la halte-garderie de Bondues ont créé depuis des années un réseau de partenaires. Divers projets, à travers la ville, permettent à chacun de faire valoir ses compétences, ses différences et aux acteurs de se rencontrer, favorisant l'harmonisation entre les structures qui s'occupent d'enfants en mettant en relation tous les professionnels.

Il y a encore quelques années, les professionnels de la petite enfance n'envisageaient pas de projets où les enfants sortaient de la structure. Aujourd'hui il paraît difficile d'imaginer le contraire. Des rencontres se sont organisées, gérées et sont aujourd'hui des rendez-vous incontournables pour tous les acteurs présents : Le relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles, la Protection Maternelle Infantile, les quatre écoles maternelles, l'Espace Jeunes de Bondues, le Club des Jeunes de Bondues Vacances (CJB), la Bibliothèque, la Ludothèque, les personnes handicapées du Foyer d'Hébergement, les personnes âgées de la Maison de Retraite Albert du Bosquel, et de la Résidence Drève du Château.

Ces différents échanges qui ponctuent l'année civile, marquent les « temps forts » des différentes structures, relayés par la presse locale.

Participation des parents

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Notre rôle est d'être un soutien qui permette aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en bonne harmonie en bon équilibre,

en toute sérénité. Relais dans le domaine de l'éducation qui comporte l'apprentissage des droits et des devoirs, nous souhaitons que s'instaure un dialogue entre parents et éducateurs permettant de faire régulièrement le point sur la façon dont leur enfant grandit.

La période de familiarisation est menée ensemble.

Lorsque les parents amènent leur enfant, ils rentrent dans la structure avec leur enfant.

Ils sont invités à une réunion de rentrée au cours de laquelle l'équipe leur explique l'organisation de la vie dans la structure.

Chaque membre de l'équipe est disponible, à l'écoute pour toute information, question ...
Des fêtes et sorties sont également proposées aux parents.

Le conseil de la « Maison de l'enfance » est composé de :

- 8 parents : 2 de chaque unité de vie
- l'élu délégué à la Petite Enfance
- la directrice et l'adjointe,
- le médecin de la structure si nécessaire
- 1 professionnel de chaque unité de vie
-

Il se réunit deux fois par an. Il a pour objectif de faire le point sur la vie de l'établissement et d'aborder différents thèmes relatifs à l'évolution des enfants. Son rôle est consultatif.

Environnement et partenariat

La maison de l'enfance est un lieu clairement identifié, proche du centre de la commune qui reste donc vivant ! La structure multi accueil assure de l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence, et le Relais Intercommunal d'Assistantes maternelles, le **Relais Enfance**. L'ensemble de ces services apporte aux enfants et à leurs parents différentes activités d'éveil, de formation, et d'information.

Les permanences de la PMI (Protection Maternelle Infantile) se font à proximité immédiate, dans le centre André Vandaele. Les consultations infantiles y sont assurées mensuellement ainsi que les entretiens psychologiques et les bilans de santé proposés en lien avec les écoles maternelles et les familles.

La proximité du centre permet aux enfants de découvrir la vie de ce quartier, son rythme... Des promenades en poussette ou à pied sont faciles, le marché est le rituel du jeudi matin

Les quatre écoles maternelles publiques et privés de Bondues, ainsi que les activités périscolaires de l'Espace Jeunes de Bondues, sont situées dans des quartiers plus ou moins proches. Des échanges sont organisés pour les futurs écoliers, dans le respect du choix des parents : une demi-journée, un repas à la cantine, un accueil en périscolaire.... Cet accompagnement permet à l'enfant de se préparer à son futur environnement, et aux professionnels de poursuivre la préparation au « grand saut » vers l'école. La structure des Oursons est ouverte aux enfants scolarisés de moins de 4 ans en complément de l'école.

La Maison de l'Enfance se situe à côté de la maison de retraite Albert du Bosquier et de la Résidence Drève du Château, ce choix a été pour nous essentiel : il permet de poursuivre les échanges initiés depuis plusieurs années entre nos aînés et nos petits, échanges d'une grande beauté, spontanéité et chaleur. Des liens se créent, visuels d'abord avec les allers et venues des petits, une animation du quartier qui distrait les personnes à mobilité réduite. Des rencontres sont également proposées et les générations sont heureuses de se rencontrer, de s'inviter, de partager des moments festifs.

Conférence de la famille 2006 –Mr Philippe Bas

« Nos modes de vie font que les solidarités de voisinage entre générations se distendent de plus en plus. Nous pouvons enrayer ce mouvement et lancer des initiatives fortes : repenser notre urbanisme pour relier les générations au profit de tous »

L'ouverture vers les autres et en particulier vers ceux qui sont différents est inscrite dans nos valeurs : nous accueillons des enfants porteurs de handicap.

La bibliothèque et la ludothèque associatives se trouvent dans le centre ; les enfants peuvent y découvrir des livres ou des jeux à emprunter ... et à rendre.

Avec l'école de musique, nous avons la chance de permettre aux enfants de découvrir cet art et ses différents instruments.

La proximité de l'espace culturel permet des rencontres artistiques avec la musique, le théâtre, la danse, la peinture.

Enfin de façon plus exceptionnelle et avec l'aide des parents, nous pouvons organiser des visites sur des thèmes particuliers préparés avec les enfants : par exemple une visite au zoo, ou dans une ferme, ou des activités avec d'autres associations de loisirs.

Ces échanges ouvrent les enfants au monde qui les entoure et contribuent à la découverte des structures de la ville par les enfants et leurs parents.

Partenariats institutionnels

PMI – Protection Maternelle Infantile

Dans le cadre de ses missions, la Protection Maternelle Infantile délivre un avis de fonctionnement, dans le respect des obligations liées à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants, et la conformité des structures petite enfance.

Outre ce cadre législatif, sont accueillis des enfants suivis par les services de la PMI et nécessitant un accueil individualisé. Des réunions d'échanges et d'information ont lieu régulièrement.

De plus, et pour formaliser le projet d'accueil d'éveil ponctuel, une convention de partenariat est signée avec le Conseil Général Nord, qui a pour but de favoriser le développement harmonieux des enfants identifiés par les services de la PMI, et d'aider les parents dans leur rôle d'éducateur auprès de leurs enfants.

CAF – Caisse d'Allocations Familiales

Dans le cadre du partenariat engagé au titre du contrat enfance en 1992, désormais appelé Convention Territoriale Globale, la Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix Tourcoing, nous soutient, tant sur le plan qualitatif que financier dans le développement et le fonctionnement de nos équipements. Des contacts réguliers sont instaurés et un bilan annuel établi.

Elle contribue également, avec la Prestation de service Unique, à la participation financière des familles.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le contexte

La municipalité de Bondues, consciente des besoins actuels des familles, a étendu ces dernières années son action en faveur de l'accompagnement des enfants et propose un projet politique d'ensemble. Nous rappelons les valeurs et les principes sur lesquels la commune souhaite que les éducateurs s'appuient. Ils garantissent une cohésion dans l'accompagnement de l'enfant puis du jeune.

- Répondre aux besoins de l'enfant et à l'attente des familles

- Veiller à proposer des activités de qualité

Nos valeurs éducatives :

Au sein de la Maison de l'Enfance, certaines valeurs sont véhiculées car essentielles avec nos missions. Ainsi, il est important

- **De prendre en charge l'enfant et sa famille** ; en effet, nous ne pouvons travailler seuls. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ce sont eux qui nous transmettent les habitudes de vie, les besoins qu'ils ont pu déceler de leur progéniture, et comment y répondre. Ce sont les parents qui vont nous accompagner dans la prise en charge quotidienne, dans les choix alimentaires qu'ils voudront mettre en place, Bien sûr les équipes sont également présentes pour guider les parents, répondre à leurs questionnements, et échanger avec eux sur l'évolution de leur enfant. Une confiance doit être établie et maintenue afin que l'enfant sente, vive cette continuité de soins entre la maison et l'établissement.
- **Apporter une sécurité physique et affective importante** grâce aux repères donnés dans la journée. Avec la notion de référence éducative, cette sécurité affective est d'autant plus importante.
- **Respecter l'intimité et la pudeur de chaque enfant**. Les parents nous confient leur enfant, il est primordial d'avoir perpétuellement en tête ce qu'ils voudraient que l'on fasse, quel comportement nous adopterions face à ce parent, et garder cette attitude professionnelle tout au long de la journée. De plus, les moments de soin doivent se passer dans la plus grande intimité, avec un très grand respect de chacun avec l'hypothèse que l'enfant puisse se séparer.
- **Respecter les rythmes et les besoins de chaque enfant**, afin de lui permettre de s'épanouir au mieux et de construire son identité.
- **Favoriser l'autonomie de l'enfant au quotidien**, valeur importante de la Maison de l'Enfance. En effet, E. Pikler a constaté chez tous ces nombreux enfants qui ont développé leur motricité de façon spontanée et par leur activité autonome, l'apparition successive de postures fondamentales. De plus, tous ces mouvements libres de l'enfant sont eux-mêmes autant "d'exercices de gymnastique" qu'il expérimente puis maîtrise peu à peu, et ce sont ces exercices répétés des centaines de fois qui vont permettre à l'enfant de découvrir l'organisation dynamique globale de son corps, de ses différents muscles et ainsi le préparer peu à peu à toutes les positions successives de plus en plus complexes dont finalement les positions assise et debout. Alors que l'enfant assis dans une chaise ou calé avec des coussins, avant qu'il ne sache s'asseoir de lui-même, va se trouver "cloué" sur place, immobilisé, réduit à une même et unique posture ; il ne pourra même pas jouer avec des objets car son équilibre est si précaire qu'un mouvement pour attraper un jouet tombé va le déséquilibrer. Ces enfants mis dans des positions qu'ils ne maîtrisent pas, restent tributaires de l'adulte malgré leur agilité et leur mobilité grandissantes dans d'autres postures, déjà maîtrisées.

Cette liberté motrice permet à chaque enfant de se développer selon son rythme et les tableaux d'E. Pikler nous montrent une large dispersion des âges auxquels chaque enfant acquiert une nouvelle posture et favorise un bon équilibre, une bonne qualité de mouvement qui font constater, chez ces enfants, une grande harmonie et aisance corporelle.

Cette maîtrise de leur motricité se répercute sur le développement de toute la personnalité de ces enfants et influence leur développement psychique : ils acquièrent l'assurance dans leur corps ainsi que la prudence et apprennent à réagir avec adresse aux incidents inattendus et chutes qui peuvent accompagner leurs jeux.

Ces mouvements participent à la construction d'une sécurité intérieure et d'une conscience de leur propre valeur, de leur compétence ; en expérimentant et découvrant leurs possibilités motrices, ces enfants développent un esprit d'initiative, une curiosité et un intérêt pour la découverte du monde, ils font preuve d'attention et de persévérance dans leurs tentatives ; ils découvrent le plaisir de l'activité riche, autonome et éprouvent un sentiment de réussite. Ces mouvements actifs des enfants, dont ils prennent l'initiative, jouent un rôle prépondérant dans le développement de l'intelligence : **connaissance du corps propre** mais aussi du **monde extérieur et des objets**. Ils participent à toute démarche d'apprentissage et donc de connaissance en général.

Ce développement de l'activité autonome des enfants ne signifie nullement l'indifférence des adultes : chaque enfant a besoin de partager sa joie avec un adulte qui lui est cher, lorsqu'il fait une acquisition nouvelle. Les adultes sont attentifs aux progrès des enfants et y participent en organisant un environnement approprié aux besoins de développement de chaque âge et en recherchant les conditions de cette activité autonome de l'enfant.

L'attitude de l'adulte favorisant cette liberté motrice s'inscrit dans une attitude générale qui consiste à respecter l'enfant, à le considérer comme une personne capable d'initiative et de décision pour ce qui le concerne lui seul : son corps.

- **Préserver la sécurité de l'enfant et contribuer à son bien-être.**
- **Participer à l'éveil de l'enfant, lui permettre le plaisir de la découverte, des jeux, des moments de partage.**

C'est autour de toutes ces valeurs que les professionnels travaillent auprès de vos enfants. Ils ont pour mission première de permettre à chaque jeune enfant d'explorer au mieux son environnement. Les professionnels de la petite enfance sont des médiateurs entre l'enfant et son environnement.

Sur quoi s'appuient nos valeurs éducatives ? Nous allons vous présenter nos références théoriques ainsi que nos méthodes éducatives.

Nos références théoriques

Elles s'appuient sur tous les chercheurs qui ont œuvré pour améliorer l'accueil du jeune enfant en collectivité. Commençons par Bowlby qui a mesuré l'importance de l'attachement du jeune enfant à ses parents puis à des figures auxiliaires puis à Spitz qui a œuvré dans le sens de l'importance de la construction du lien du jeune enfant à un adulte référent et a montré l'importance de l'angoisse de séparation dans la structuration de la pensée du jeune enfant. Continuons avec Piaget au sujet du développement de l'intelligence et Winnicott, Françoise Dolto sur l'importance de la qualité de l'environnement que nous avons développé ci-dessus.

Puis prenons les dernières recherches en neurosciences affectives et sociales répertoriées par Catherine Gueguen et enfin le rapport de Sylviane Giampino au précédent gouvernement insistant sur l'importance de la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

Nos méthodes éducatives

Bienveillance, bientraitance, respect sont les maîtres mots de nos attitudes éducatives.

Quant à nos méthodes, elles s'appuient sur les dernières recherches en neurosciences affectives et sociales qui nous montrent que le cerveau du tout petit est extrêmement fragile, qu'il a besoin d'une ambiance empathique pour que son cerveau se développe le plus harmonieusement possible et soit en capacité, à l'âge adulte, de prendre les décisions adaptées. Par ambiance empathique, nous entendons que le tout jeune enfant sera entendu dans ses émotions, qu'il pourra les exprimer à l'aide d'un adulte bienveillant en capacité de reconnaître et d'apaiser les émotions du tout petit. Le professionnel mettra

des mots sur ses émotions, lui expliquera ce qu'il fait, le tout petit étant considéré comme un partenaire, un sujet à part entière.

Le tout petit aura également le choix des jeux qu'il veut expérimenter dans un cadre sécurisant et des adultes proches de lui et en capacité de poser des règles fermes sans crier, ni se fâcher.

De la même manière, en s'appuyant sur les travaux d'Emmi Pickler et ceux de Maria Montessori, les professionnels-les permettront aux jeunes enfants de développer leur autonomie dans le sens de respecter le mouvement de l'enfant mais également sa capacité à « donner son bras, sa jambe », etc. L'enfant sera toujours encouragé à expérimenter par lui-même et jamais mis dans une position qu'il ne maîtrise pas.

L'ACCUEIL

Les temps forts de la journée

Ainsi cinq grands temps forts se dégagent de ces journées : l'accueil, les repas, le sommeil, les soins et les activités.

La journée type

Accueil des familles à partir de 7h30. Jeux libres à disposition des enfants jusqu'à environ 9h30 (si besoin, salle de motricité ou jeux extérieurs si le temps le permet).

Vers 9h30 décloisonnement en petits groupes avec activités diverses et variées en fonction des besoins des enfants (peinture, activités manuelles et de manipulation, motricité, chants, livres, ...).

Vers 11h lavage des mains puis repas n petits groupes ou de manière individuelle.

Sieste en fonction des besoins des enfants (il se peut également que certains enfants en aient besoin le matin). Les changes se font régulièrement au cours de la journée, et plus particulièrement avant et après les siestes.

Vers 15h30-16h les goûters sont pris toujours en petits groupes ou individuellement.

Puis à nouveau activités diverses ou jeux libres en petits groupes

Les départs débutent vers 16h30, les jeux libres ou de motricité sont plus adaptés à ce moment-là.

Nous organisons des sorties extérieures ; à la bibliothèque, à la maison de retraite, des sorties au niveau des écoles, des temps forts avec les personnes âgées, l'itinérance ludique une fois par semaine, au sein de la structure.

Les départs se font jusque 18h30.

Le premier accueil

Le premier accueil s'effectue lors de l'inscription de l'enfant. Ce moment est essentiel car c'est la première rencontre pour l'enfant et sa famille. Les parents ont un premier rendez-vous avec la directrice de la structure, qui va leur expliquer le fonctionnement de l'établissement, le travail qui est mis en place, les valeurs véhiculées. Une relation de confiance est essentielle à un bon travail auprès des familles. La directrice explique la partie administrative, les contrats, les factures, le règlement intérieur, et aussi la façon de travailler auprès des enfants, la référence éducative, le passage de la pédiatre,

Dans la mesure du possible, la personne qui sera référente de l'enfant assiste à ce premier accueil. Ainsi, il est important d'écouter et d'accueillir les angoisses des parents, et de pouvoir y répondre. D'expliquer notre façon de travailler, si possible de visiter les locaux, Et surtout pour les parents de pouvoir mettre un visage sur la personne qui prendra en charge leur enfant.

Une journée portes ouvertes est instaurée fin juin ou début juillet pour les enfants et leur famille qui arriveront au sein de l'établissement en septembre. Autour d'un café, avec toute l'équipe des bébés, les

parents visitent les dortoirs, les différents lieux de vie, peuvent discuter avec les autres familles et la future référente éducative. Ce temps fort est important, car après un rendez-vous où l'administratif prend beaucoup de place, les parents sont plus réceptifs au fonctionnement de la section.

La période de familiarisation

Le temps de familiarisation est un temps où parents et référente éducative apprennent à se connaître dans le souci d'être au plus proche des besoins de l'enfant. Le but de cette période est de permettre aux parents de transmettre tout ce qui est nécessaire pour que leur enfant se sente bien dans ce nouveau lieu d'accueil. C'est ainsi que la référente éducative pourra prendre le relais auprès de leur enfant le temps où le parent n'est pas présent. C'est pourquoi, ce temps s'organise sur une durée de 10 jours afin que chacun puisse construire une relation de confiance et le parent transmettre les habitudes de leur enfant. Ainsi le jeune enfant pourra vivre une continuité de soins et le parent sera en confiance car il aura été entendu.

Une période de familiarisation est donc indispensable au bon accueil de l'enfant et de sa famille. Elle se déroule sur deux semaines, et se décompose comme suit :

- La première journée, environ une heure. L'enfant est accompagné de ses parents. Ce premier temps avec la référente permet de connaître au mieux ses habitudes et rituels. Une discussion a lieu autour du questionnaire (en annexe), ainsi les parents peuvent expliquer tout ce qui a trait à la vie quotidienne de leur enfant, et nécessaire à un bon accompagnement. Le parent sera amené à montrer comment il donne le biberon à son enfant, comment il le met au lit, comment il le console ...
- La deuxième journée, également une heure où dans un premier temps le ou les parents restent avec leur enfant, puis ils sont invités à le laisser seul un petit temps.
- La troisième journée, l'enfant reste seul pendant approximativement une heure.
- Au cours des quatrième et cinquième journées, l'enfant passera une demie journée sur la section.
- Lors de la deuxième semaine, l'enfant viendra tous les jours en petites journées afin de s'intégrer au groupe, d'investir le lieu, de vivre mieux la séparation.

Ce temps de familiarisation est **INDISPENSABLE** pour l'enfant et sa famille.

Passé cette période de familiarisation, l'enfant intègre la structure, de manière régulière ou occasionnelle selon les besoins des familles. Les rituels mis en place par l'équipe constituent des repères rassurants permettant à l'enfant d'être bien accueilli. Cependant, les transmissions sont toujours essentielles au bon accueil de l'enfant et de sa famille, savoir s'il a bien dormi ou mangé, ou si une situation familiale particulière peut le perturber momentanément. Cela permettra aux professionnels d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille, permettre qu'il y ait une réelle continuité de soins pour l'enfant et de ce fait, pouvoir répondre à des angoisses ou pourquoi pas des possibilités d'accueil plus adaptées.

L'accueil au quotidien

L'accueil au quotidien est un temps d'accueil individualisé ; cela se traduit par l'accueil de l'enfant et de ses parents par un professionnel où l'intimité des parents est entendue. Il a pour objet de permettre :

- La continuité de soins entre la maison et l'unité de vie,
- Le renforcement des liens entre la famille, l'enfant et le professionnel,
- L'accompagnement des parents dans leur rôle de parents, s'ils le désirent ou en manifestent le besoin,

- Une séparation toute en douceur où chacun se sent respecté et enfendu.

Il est **ESSENTIEL** pour l'enfant de dire au revoir à son parent.

L'objet transitionnel est **PRIMORDIAL**, pour accompagner l'enfant au cours de la journée. Il peut lui permettre de gérer une angoisse, une fatigue ... et de faire le passage entre sa maison et l'établissement.

Ces temps d'accueil très individualisés tout au long de l'année prennent une place importante dans la vie de l'unité et s'appuient, pour l'essentiel, sur des transmissions de qualité. Il s'agit bien de « tricoter » du lien de telle sorte que l'enfant sente la confiance que le parent a à laisser son enfant entre les mains d'un professionnel.

Un intérêt est porté à chaque famille, dans le respect et la dignité de tous. Des projets sont mis en place au sein de l'établissement :

- Petits déjeuners avant chaque période de vacances scolaires. Le vendredi matin avant chaque période de vacances scolaires, nous offrons café, jus d'orange et viennoiseries aux familles au sein de chaque unité de vie. Cela permet d'avoir des temps d'échange avec les professionnels, mais également avec les autres parents de l'unité. Petit moment convivial qui permet de tisser davantage de liens et d'observer l'évolution de l'enfant dans la section.
- La fête de Noël ou de fin d'année proposée au sein de la maison de l'enfance se fait sous forme de goûter dans le « grand couloir » de la maison de l'enfance. Nous sollicitons les parents, ainsi ceux qui le souhaitent peuvent apporter un gâteau pour ce goûter. Ce temps fort permet aux familles de se rencontrer plus longuement, elles apprécient ce moment convivial.
- La kermesse a lieu au mois de juin. Les professionnels préparent des stands de jeux pour toutes les familles. Un goûter est également proposé. Ce temps fort est très apprécié de tous.
- Des sorties sont également organisées au cours de l'année, visite chez les pompiers, ou à la ferme, les parents se rendent volontiers disponibles afin de nous accompagner lors de ces activités.
- Ateliers musicaux et de lecture, avec des intervenants extérieurs rythment la vie au sein de la structure. Les parents sont également conviés à ces activités par petits groupes (environ deux parents par groupe et par atelier).
- En fonction des besoins de chaque unité, des réunions à thème sont organisées. Il s'agit plus particulièrement de la propreté pour les grands, de la diversification alimentaire chez les bébés, mais également du sommeil, ... Il peut également s'agir d'une initiation au « baby signe », que nous mettons en place avec les enfants. Les parents sont généralement impliqués pour tout ce qui a trait à leur enfant.
- Le conseil de crèche a lieu deux fois par an. Deux parents sont « délégués » d'une unité et représentent l'une des quatre sections où leur enfant est accueilli.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap

La Maison de l'Enfance peut tout à fait accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Comme pour tout autre enfant, le partenariat avec les familles est essentiel. Il s'agira d'offrir un lieu de vie et d'accueil, mais aussi d'éveil comme pour tous et d'accompagner les familles dans la séparation. Cependant, une réflexion commune est nécessaire afin d'accueillir l'enfant et sa famille dans des conditions les plus adaptées et agréables possibles. Un Projet d'Accueil Individualisé sera établi entre la famille, la structure, le médecin traitant ainsi que le médecin de l'établissement. Ce projet permet aux

professionnels d'accompagner au mieux les besoins de l'enfant, et de pouvoir adopter les comportements adéquats au type de handicap. Bien évidemment, le personnel médical ou paramédical extérieur qui travaille avec les enfants en situation de handicap sont accueillis au sein de la structure, afin de favoriser le travail en partenariat et développer les contacts.

L'accueil en halte-garderie :

Lorsque les enfants sont accueillis en halte-garderie, les valeurs éducatives, les références théoriques, les méthodes éducatives ainsi que le principe de la référente sont identiques aux unités de vie. La seule différence est que l'enfant peut rester trois ans avec les mêmes professionnelles dans le même lieu.

Le passage d'une unité à l'autre

Compte tenu de la présence d'une unité des bébés et de deux unités de moyens – grands, les enfants accueillis dans les unités de vie, ayant passé l'étape de la marche, intègrent l'un des deux services « moyens – grands ». L'âge est un premier critère, le développement psychomoteur en est un autre, la place disponible est le dernier des critères.

Chaque passage se fait en accord avec les parents ; il est préparé comme la période de familiarisation, à savoir que les parents visitent l'unité où sera leur enfant et si nécessaire, sont présentés à l'équipe qui l'accueillera. Le passage se fait, autant que possible, avec la référente éducative. Des temps particuliers comme le repas, un temps de jeux, un temps de changes sont proposés pour cette période de familiarisation.

LES REPAS

Le repas est un moment important dans la vie du jeune enfant. C'est le moment de satisfaction d'un besoin vital. Il apporte plaisir, santé et partage. Il est important de se nourrir, mais nous ne forçons pas l'enfant à manger ! Néanmoins nous restons attentifs aux raisons qui peuvent perturber l'appétit. Nous l'invitons à goûter de tout mais les goûts et dégoûts sont différents pour chaque individu et nous laissons l'enfant faire le choix. Il peut ne pas manger ce qui lui est proposé. Dans son chemin pour devenir un adulte responsable et libre de ses choix, F. Dolto évoque l'importance de laisser à l'enfant le choix de manger ce qu'il aime et de laisser ce qu'il n'aime pas.

L'unité des bébés

Pour les plus jeunes, le repas est donné de façon individuelle. Le biberon est donné dans les bras du professionnel référent de telle sorte que la relation individuelle soit renforcée et que ce moment soit un temps affectif chargé.

Le lait est apporté par la famille. Peu à peu, selon les besoins de chacun et selon sa maturité psychomotrice, l'enfant peut intégrer une chaise haute pour déguster son repas. Il pourra alors participer (en tenant une cuiller ou en y mettant les doigts) activement à ce moment de plaisir.

Pendant le temps du repas et pour permettre que chaque enfant puisse bénéficier du temps dont il a besoin, qu'il puisse manger selon son rythme, un professionnel reste au sol et prend en charge les enfants qui auront leur repas ensuite et dans les mêmes conditions.

La diversification alimentaire est introduite à la maison puis au sein de l'établissement. Les parents testent peu à peu les aliments différents, les textures, ... Les professionnels s'adaptent ensuite aux habitudes de l'enfant et aux souhaits des parents. Il est indispensable de pouvoir échanger régulièrement sur les changements alimentaires. Les professionnels peuvent également guider les parents dans leur questionnement.

L'unité des moyens - grands

Pour les enfants plus grands, les repas sont pris collectivement, par petits groupes. Les

professionnels encadrent ce moment de manière individuelle. Assis à table avec les enfants, ils accompagnent, stimulent, valorisent, aident l'enfant s'il en ressent le besoin. Le professionnel repère ce que l'enfant mange ou pas, et le notifie dans le cahier de transmission.

Les repas, collations, goûters, sont des moments clés de la journée de l'enfant en collectivité : moments importants de plaisir, de repères, de rituels, d'apprentissages utiles à son développement et son autonomie. C'est également lors de ces temps forts que l'enfant construit son identité, s'affirme. **Seul face à son assiette il est maître de la situation.**

La Maison de l'Enfance a choisi « croc la vie » pour la distribution des repas. Une entreprise locale, qui produit et livre des repas frais 100% bio, complètement adaptés aux besoins des petits. **Les enfants ne sont pas des adultes en miniature sur le plan alimentaire.** Ils grandissent vite, leurs besoins sont intenses. Ainsi, cette volonté de leur donner du frais, du bio, du bon, s'accompagne d'une exigence extrême en termes de traçabilité, de respect des normes et de tests produits afin de garantir une sécurité alimentaire maximale. Les repas des plus grands sont fournis par le service de la restauration municipale. Les menus sont élaborés en concertation avec la maison de l'enfance, afin d'avoir des repas particulièrement adaptés aux besoins des enfants.

La halte-garderie est organisée de la même manière que les unités de vie.

LE SOMMEIL

A tout âge de la vie, le sommeil, en qualité et en quantité suffisantes, permet de récupérer de la fatigue physique et nerveuse de la journée. Chez l'enfant, il est bénéfique pour son développement, sa croissance, le fonctionnement du système immunitaire, la mise en place des circuits nerveux, la mémorisation et les apprentissages.

L'endormissement est influencé par de nombreux facteurs et ses caractéristiques varient selon les individus. Trouver le bon moment, être en mesure de lâcher prise et disposer d'un environnement favorable sont des éléments essentiels. Les rituels du coucher aident le jeune enfant à se sentir en sécurité pour s'endormir paisiblement.

Toute unité possède chacune trois dortoirs distincts, séparés de la pièce principale par un couloir. Les portes sont en partie vitrées afin de pouvoir visualiser ce qui se passe dans la chambre. L'enfant accueilli régulièrement à la Maison de l'Enfance dort toujours dans le même lit, repère nécessaire pour son bien-être. Dormir doit être synonyme de plaisir.

Les lits sont adaptés en fonction de l'âge de l'enfant et de son développement (lits hauts à barreaux ou lits bas dans lesquels les enfants peuvent sortir seul). Chaque enfant a un rythme de sommeil différent, ainsi les équipes respectent les besoins de chacun, et n'hésitent pas à proposer le lit à l'enfant qui montre des signes de fatigue.

L'unité des bébés

Il est possible qu'un tout petit dorme dans la salle de vie principale, momentanément, selon ses rythmes et ses besoins, ou le souhait des parents ; cependant le sommeil est plus constructif s'il se passe dans le calme et la sérénité.

L'unité des moyens - grands

Les enfants entre deux et trois ans ne font en général qu'une seule sieste, juste après le repas du midi. Les plus jeunes dorment autant que de besoin.

Bien évidemment les rituels du coucher sont respectés pour chacun, et tétine et doudous sont essentiels pour accompagner au mieux l'enfant, le sécuriser et le rassurer.

Chaque enfant se réveille selon son propre rythme, l'adulte se montre alors disponible pour un réveil en douceur. Cette disponibilité est primordiale et permet d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions, de lui donner le temps nécessaire et de le reconnaître individuellement.

Supprimer la sieste en pensant que son enfant dormira mieux la nuit est un leurre ! Le sommeil perdu ne se rattrape pas comme cela.....

LE TEMPS DES SOINS

Les temps de soins recouvrent le temps de changes comme le temps accordé à l'acquisition de la propreté.

L'unité des bébés

Les temps de soins prennent une place importante au sein de la Maison de l'Enfance. Ils se passent dans une salle de change spécialement adaptée. Les professionnels développent une relation individuelle avec chaque enfant, expliquent chaque geste effectué, mettent des mots sur le ressenti de l'enfant, l'observent intensément, prennent le temps dont l'enfant a besoin pour que cela devienne un temps d'échanges privilégié ; les professionnels-les ont en tête que ce moment est rempli de chaleur, de relation et évidemment de pudeur. L'image du corps se construit, entre autres, à partir de l'image renvoyée par les adultes, de la manière dont l'adulte le porte dans sa tête. Le bébé est un être en construction.

Ainsi l'intimité se doit d'être respectée scrupuleusement.

Le change se fait avec du matériel adapté et propre : serviette et gant de toilette sont changés à chaque selle, seule la serviette peut être réutilisée pour le même enfant s'il n'y a eu qu'un pipi lors du change. Nous utilisons de l'eau et du savon adapté, cependant les parents peuvent sans aucun problème nous apporter les produits qu'ils veulent utiliser pour leur enfant (liniment, ...).

Le référent change la couche de l'enfant aussi souvent que nécessaire, mais plus particulièrement aux temps forts de chacun (par exemple avant la sieste, ...).

Les professionnels sont attentifs tout au long de la journée aux soins quotidiens des enfants.

L'unité des moyens - grands

Dans cette unité, le temps de changes est un temps privilégié comme pour l'unité des bébés.

La particularité de cette unité est, au cours de la 2^{ème} et 3^{ème} année, l'apprentissage de la propreté qui ne peut être mise en route qu'une fois que les parents l'ont démarré à la maison.

Cette acquisition dépend de la maturité physiologique, affective et intellectuelle de chaque enfant. Il n'y a que l'enfant qui peut décider d'aller sur le pot faire ses besoins. Une règle à respecter : ***il est nécessaire que l'enfant soit en capacité de monter et descendre trois marches seul, sans tenir la rampe ET qu'il ait envie d'aller sur le pot.***

Dans cette étape, essentielle pour l'enfant et son parent, la collaboration parents/professionnels est à prendre en considération. L'enfant peut être « propre » à la maison et pas au sein de la structure ou inversement. L'équipe doit créer une continuité entre la maison et la structure. Elle est attentive aux signes montrant que l'enfant a envie et qu'il se sent prêt. Un livret sur la propreté a été travaillé au sein de la structure avec différents professionnels (cf. annexe). Il est destiné aux parents qui se questionnent sur ce sujet, ainsi les équipes peuvent guider les familles grâce à cet outil.

LES METHODES EDUCATIVES POUR LES TEMPS D'EVEIL

A travers les différentes activités, l'enfant développe sa personnalité, sa socialisation, son autonomie et son schéma corporel. L'enfant découvre ses capacités et se construit.

La pratique éducative de l'accompagnement des enfants au sein de notre établissement est issue de plusieurs courants pédagogiques. Une grande partie de nos actions se basent sur la « liberté de mouvement » et « l'activité libre ». Ces concepts sont inspirés de la pédagogie Loczy, créée, pensée, élaborée et expérimentée par Emmi PIKLER, pédiatre à la pouponnière Loczy en Hongrie.

La liberté de mouvement

Les enfants, du côté des « petits » disposent d'un espace modulable, leur permettant de faire leurs propres expériences allongés, assis, debout etc. Les enfants qui ne savent pas encore s'asseoir

seuls sont allongés sur le dos. A partir de cette position l'enfant va trouver par lui-même « ses appuis » nécessaires, avec ses pieds, ses orteils, ses mains, ses coudes, ses genoux, pour changer de position et se déplacer. Souvent les premiers changements de position et de déplacements sont le fruit du hasard. Le bébé va ensuite les répéter de façon intentionnelle, pour vérifier les résultats, la permanence et améliorer sa technique. Il pourra ainsi passer du dos sur le ventre, se mettre et se sortir de la position assise, et se relever en position debout. Un enfant qui a trouvé par lui-même les positions intermédiaires l'amenant aux positions de base, couché sur le dos, le ventre, assis et debout, a un mouvement fluide, sans raideurs. Il sait évaluer ses prises de risque pour ne pas se mettre en danger. » (Article « l'animation du tapis d'éveil », Métiers de la petite enfance n°0120 du juin 2006).

L'aménagement des espaces

C'est un élément essentiel du bien-vivre ensemble et tout particulièrement pour les jeunes enfants. Dans les deux unités moyens – grands et la halte-garderie, la question de l'aménagement des espaces est essentielle. En effet, comment concilier un espace moteur pour les enfants qui viennent d'acquérir la marche et pour qui tout peut être poussé, tiré, sauté au-dessus, etc. et un espace pour les enfants dont la marche est stable mais qui sont au stade de l'acquisition du langage et pour qui imiter, faire semblant, répéter est le cœur de leur travail ?

Anna Marie Fontaine et les chercheurs avec qui elle travaille ont mis en évidence la nécessité de mettre ensemble :

1. Un espace moteur, suffisamment intéressant parce que riche en possibilités, où les enfants peuvent monter, descendre, courir à leur gré, se cacher, attraper un enfant, lancer une balle, etc.
2. Des espaces symboliques (poupées, voitures, garages, médecin, marchand, nettoyer, etc.) afin que les enfants puissent imiter, jouer à faire semblant, jouer ensemble, ranger et ceci pour intégrer tous les éléments de la vie. Ces espaces symboliques ou « coins » devront être délimités par des « murs » pas plus hauts que 70 cm de telle sorte que les enfants puissent voir les adultes partout mais qu'ils puissent jouer sans que les adultes les voient.
3. Des jouets en nombre et exactement les mêmes (même couleur, même texture, même forme).
4. Des adultes répartis dans la pièce de telle sorte qu'ils puissent être PHARE pour les enfants.

L'attitude de l'adulte

L'adulte qui accompagne l'enfant dans sa liberté motrice est présent par sa parole et son regard bienveillant. Tout d'abord, il observe l'enfant, l'accompagne par son regard en lui signifiant qu'il est présent, proche de lui dans toutes les situations qu'il va rencontrer. Ce n'est pas parce que l'adulte n'est pas dans le « faire » avec l'enfant qu'il n'est pas disponible et bienveillant pour l'enfant. Attention à ne pas penser que l'adulte est dans le « laisser-faire ».

Nous apportons plusieurs éléments essentiels au sein de la structure :

Une sécurité affective : c'est ce qui permet aux enfants de se sentir rassurés de par les repères mis en place, les paroles qui lui sont dites et les gestes qui lui sont faits.

- En verbalisant au maximum ce qui se produit autour de lui.
- En ayant un accompagnement personnalisé et individualisé grâce au travail de référence mis en place au sein de la structure.
- En signifiant à l'enfant que ses parents sont toujours présents dans l'esprit de tous, et que ceux-ci nous le « confient ».
- En les encourageant par un regard bienveillant.

La sécurité physique

- En aménageant l'espace de manière adaptée au développement de chacun.
- En installant l'enfant dans une position qu'il maîtrise lui-même.
- En étant dans une attention particulière dans les gestes, le portage et les soins que l'on apporte à l'enfant.

Une attitude bienveillante et respectueuse envers l'enfant qui vit et joue dans la structure :

- En mettant des mots sur les actes que l'on fait à l'enfant, verbaliser sans cesse.
- En établissant une relation de confiance avec les parents, en échangeant régulièrement avec eux.
- En respectant le jeu de l'enfant, en l'observant et en ne le stoppant pas.
- En lui permettant d'explorer les différents espaces à sa disposition.
- En observant l'enfant dans les temps de vie quotidiens pour trouver des réponses adaptées à ses besoins.

Les jeux libres

Lors des jeux libres, l'adulte laisse les enfants explorer le matériel afin qu'ils découvrent, explorent, imitent. Les interactions adulte-enfant et enfant-adulte sont présentes et encouragées. Certaines activités permettent aux enfants de répéter leur mouvement par imitation ou intuition. Elles sont aussi basées sur le développement du schéma corporel.

Le corps de l'enfant est indispensable dans son autonomie, la découverte du monde à travers ses capacités sensorielles, motrices, sociales et affectives. Il y fait ses premières expériences.

Regarder les autres vivre autour de lui, écouter les chansons, les comptines lors des rassemblements, prêter ou échanger un jouet, vivre ses émotions.... C'est la notion de l'éveil.

La place des jeux symboliques, d'imitation est indispensable. Ces jeux permettent de favoriser la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation et l'imitation des adultes. Ces jeux de « faire semblant » ou de fiction sont un moyen pour l'enfant d'exprimer ses sentiments et de les explorer et de développer son intelligence symbolique (indispensable à l'acquisition du langage, entre autres) et préopératoire.

Les activités en décloisonnement

Les professionnels proposent des activités diverses avec de petits groupes d'enfants. Ils peuvent ainsi manipuler la pâte à modeler, la peinture, différentes textures comme les lentilles, les pâtes, l'eau, ... participer à des activités culinaires afin de découvrir les différents goûts, les différentes saveurs. Utiliser un jeu qui demande une attention plus particulière, ...

- L'adulte propose des activités adaptées à l'âge de l'enfant et à ses capacités sans le mettre en échec,
- Il le stimule afin d'enrichir sa curiosité à apprendre,
- Il l'encourage tout en le laissant aller à son propre rythme,
- Il donne des consignes simples afin que l'enfant comprenne,
- Il adopte un langage approprié (parole, mimique, geste, posture), et lui parle à sa hauteur,
- Il l'accompagne lors des activités afin qu'il se sente en sécurité,
- Il favorise l'autonomie de l'enfant,

La motricité

La maison de l'enfance possède une grande salle de motricité, un grand couloir très fonctionnel. Lorsque les enfants ont bien pris leurs repères au sein de leur unité de vie, les professionnels leur proposent régulièrement d'aller dans ces différents lieux. Ainsi, ils peuvent à leur guise se servir du parcours moteur qui est installé, ou utiliser les vélos mis à leur disposition.

Une fois par semaine, nous avons mis en place l'itinérance ludique au sein de la structure. Les espaces sont ouverts, sans barrières, des ateliers sont installés et les enfants peuvent alors se déplacer dans la structure selon leurs envies. L'unité des moyens – grands, de la halte-garderie, la salle peinture, la salle de motricité sont ouvertes. Les enfants peuvent alors se rendre là où ils le souhaitent, sous l'œil attentif des professionnels des différentes unités.

La participation des parents

Coéducation >> complémentarité, continuité, au lieu de concurrence ou rivalité

Cette complémentarité demande un réel travail, elle est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre que la concurrence (que chacun a pu vivre en tant que parent d'élève par exemple).

Si cette coéducation, cette complémentarité est mise en place d'emblée et démarre dans la petite enfance, on peut penser qu'elle pourra perdurer tout au long de l'éducation de l'enfant et véritablement soutenir les adultes face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés avec les plus grands (pré-ados et ados).

Cette coéducation est menacée structurellement par le fait que plus les lieux d'accueil se développent, font connaître leurs savoirs faire et leurs compétences, plus les parents risquent (par ricochet) de se sentir incomptétents, et encore plus s'ils sont maintenus à l'écart et non associés.

Cette collaboration parents professionnels est à réfléchir dans un cadre bien plus large, dans un rapport constant des parents avec toutes les institutions, dont les lieux d'accueil de jeunes enfants qui jouent un rôle dans les toutes premières années des enfants.

Cette participation des parents concourt à inscrire les parents dans une dimension collective et à développer l'exercice de la citoyenneté, dans la mesure où ils sont partie prenante d'un EAJE inscrit dans une société donnée et dans un environnement local, où ils s'impliquent dans un cadre d'éducation collective (enfants = adultes de demain) = contribution dans une société, dans laquelle le « vivre ensemble » est entre autres conditionné par l'éducation.

Les questions d'éducation touchent directement la vie en société (cf : interrogations actuelles, stigmatisation, recherche de "coupables", par rapport aux problèmes de délinquance, interprétés comme des problèmes d'éducation qui "traversent les rues"). Or l'éducation est une responsabilité collective qui représente bien un enjeu de société, qui a une incidence sur "le vivre ensemble" : comment vivre ensemble, avec une prise en compte de la diversité, vécue comme une richesse ...

Être ensemble

Commence par le fait de permettre aux parents de rester dans le lieu d'accueil, pour qu'ils se familiarisent avec les personnes, les locaux, l'ambiance. Si les parents voient ce qui se passe, cela évite les fantasmes sur ce qu'il peut se passer pour leurs enfants en leur absence, et permet de mettre en œuvre une coéducation, au-delà des échanges oraux. Ils rentrent dans les unités, peuvent installer leur enfant sur le tapis et lui proposer un jouet. Ils prennent également le temps des transmissions.

Faire ensemble,

C'est agir ensemble, mettre en place des actions, des activités, des sorties où chacun est concerné. Mais c'est à chaque lieu d'accueil d'imaginer ce qui est souhaité, possible, avec les acteurs concernés. A la Maison de l'Enfance, comme écrit précédemment, les parents sont invités à participer aux ateliers, à rencontrer d'autres parents lors du temps de familiarisation, à échanger avec d'autres parents lors de la fête de Noël, par exemple.

Penser ensemble,

C'est prévoir des espaces, des instances au sein desquelles on construit, on parle ensemble du fonctionnement, mais aussi du projet, des projets, des actions, des perspectives. Le conseil de crèche permet cela.

Chaque parent peut NAVIGUER selon son parcours, son envie, sa disponibilité sur ces trois niveaux.

Règlement intérieur

Préambule

La maison de l'Enfance de Bondues est un multi-accueil d'une capacité de 60 places, qui a pour mission d'accueillir, de façon régulière et/ou occasionnelle, durant la journée, de jeunes enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans, conformément à l'avis de fonctionnement émis par le Conseil Général.

Cet accueil permet aux parents de concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale.

La structure est réservée en priorité aux résidents Bonduois (est considérée comme Bonduoise toute personne s'acquittant d'un impôt sur la commune). Selon les disponibilités, elle est ouverte aux enfants dont les parents travaillent sur Bondues, puis ceux dont les grands parents résident sur la commune et les accueillent le soir, et enfin aux enfants non Bonduois.

Selon la loi du 30 décembre 2017, l'accueil en crèche est conditionné par l'exécution des vaccinations obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans.

Modalités d'Accueil

La structure est composée de 4 unités de vie, organisées en fonction de l'âge des enfants et du type d'accueil. Afin de répondre au mieux aux besoins des parents, il existe trois types d'accueil : le régulier, l'occasionnel et l'urgence.

La durée maximale de fréquentation journalière est de 10 heures. Les réservations et la facturation se font par demi-heure.

- Accueil régulier :

Accueil contractualisé quelle que soit la durée du contrat

- 45 places réparties sur 3 unités de vie (petits, moyens, grands) de 15 places chacune
- 1 place, toutes les 20 places offertes, est réservée en priorité aux personnes bénéficiant des minima sociaux.

Le contrat peut être mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Il est établi pour un nombre d'heures qui correspond aux besoins des familles, dans l'intérêt de l'enfant et de l'organisation de la structure. Pendant la période de congé maternité, les horaires de l'enfant pourront être adaptés pour permettre aux parents de profiter du bébé et de l'aîné.

Pour permettre aux enfants de bénéficier au mieux des activités du groupe, il est conseillé de contractualiser leur arrivée à la crèche avant 9h00 et leur départ au plus tôt à 17h00.

- Accueil occasionnel :

Accueil sur un nombre limité d'heures et ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance.

- 10 places contractualisées privilégiant les familles qui ne travaillent pas (à 2 si couple ou du tout si famille monoparentale) réparties sur 1 unité de vie accueillant des enfants de 2 mois et demi à 4 ans et limité à 20 heures hebdomadaires.
- 5 places privilégiant les familles qui ne travaillent pas (à 2 si couple ou du tout si famille monoparentale) avec un accueil sans contrat. Afin d'assurer une bonne organisation, il est préférable de réserver 1 semaine à l'avance.

- Accueil d'urgence :

Dépannage de courte durée pour des familles non inscrites et sur demande des services sociaux.

Horaires de la structure

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les unités sont ouvertes :

1- En période scolaire :

En accueil régulier : Les unités sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, fermées les trois premières semaines d'Août et une semaine en Décembre entre Noël et Nouvel An.

- de 7h30 à 8h00 : 1 place
- de 8h00 à 8h30 : 10 places
- de 8h30 à 9h : 35 places, 30 places le mercredi
- de 9h00 à 17h00 : 45 places
- de 17h00 à 17h30 : 30 places, 25 places le mercredi
- de 17h30 à 18h30 : 10 places

En accueil occasionnel : L'ouverture de la section se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30, et est fermée le mercredi et durant les vacances scolaires. En Juillet, elle ouvre les mardis et jeudis de 9h à 18h, en fonction des demandes.

- de 8h30 à 9h00 : 5 places
- de 9h00 à 17h00 : 15 places dont 10 avec repas entre 12h00 et 13h30
- de 17h00 à 17h30 : 10 places

2- Durant les petites vacances scolaires et la dernière semaine de juillet :

- Pour l'accueil régulier : pas de changement
- Fermeture de l'accueil occasionnel.

3- Durant les 3 premières semaines de juillet :

- Pour l'accueil régulier : du lundi au vendredi
 - de 7h30 à 8h00 : 1 place
 - de 8h00 à 8h30 : 10 places
 - de 8h30 à 9h00 : 35 places
 - de 9h00 à 17h00 : 45 places
 - de 17h00 à 17h30 : 30 places
 - de 17h30 à 18h30 : 10 places
- Pour l'accueil occasionnel : les mardis et jeudis
 - de 8h30 à 9h00 : 5 places
 - de 9h00 à 17h00 : 15 places dont 10 avec repas entre 12h00 et 13h30
 - de 17h00 à 17h30 : 10 places

Chaque lieu est unique et particulier, à travers son implantation, sa configuration, les personnes qui l'habitent, les objectifs.

Chaque unité dispose d'un espace d'éveil avec kitchenette, trois chambres, une salle de bain et d'une terrasse à l'extérieur.

Modalités de fermeture de la structure

La structure est fermée trois semaines durant les vacances d'été, une semaine en Décembre et lors des jours mobiles fixés par la municipalité (par exemple, une journée de formation de l'ensemble du personnel). Les dates sont communiquées aux parents et affichées au sein de l'établissement en début d'année.

Mise en place de repères pour le bien être de votre enfant

Pour faciliter ses repères, et garder une continuité, une intimité dans l'organisation de son accueil, l'enfant garde son propre doudou, ses biberons. Le matériel utilisé (casier, lit, patère) est identifié à son nom avec son « étiquette photo ».

Pour l'accueil occasionnel, les parents identifient eux même le casier de l'enfant en arrivant et l'équipe lui propose la même chambre et le même lit que « d'habitude » dans la mesure du possible.

Les parents fournissent le matériel de puériculture nécessaire au bien-être de l'enfant (vêtements de rechange, crème de soin, doses de sérum physiologique, turbulette...). Pour limiter les pertes, les vêtements sont notés au nom de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit (gourmette, chaîne, boucles d'oreilles, ...). Le personnel a pour consigne d'enlever les bijoux en cas de contrevenance à la règle.

Dès que les parents sont présents à la Maison de l'Enfance, les enfants sont sous leur responsabilité.

Repas

Les repas, équilibrés, adaptés à l'âge de l'enfant et exclusivement bio (pour les petits et moyens), sont fournis par la structure. **En cas d'allergie alimentaire**, les parents fourniront les produits du régime (ex : yaourt au soja, régime sans gluten, sans protéines au lait de vache), sous contrôle du médecin de la structure.

Les parents fournissent :

- Le lait 1^{er} et 2^{ème} âge des tout-petits, ainsi que les laits de régimes. Le lait maternel doit être amené dans un sac isotherme, afin de respecter la chaîne du froid.
- 2 biberons

Information aux familles

Un tableau des activités présente les ateliers de la semaine.

Pour les enfants fréquentant l'unité des tout-petits, le carnet de liaison est le lien privilégié entre la famille et le personnel. Y figurent toutes les informations de la vie à la maison, dans la structure, pour assurer la continuité du bien-être de l'enfant.

Changement d'unité d'éveil

Lorsque des places sont libérées dans les unités, des changements sont possibles dans les groupes pour les enfants dont les besoins moteurs et sociaux le nécessitent. Tout changement est étudié en équipe et proposé aux parents. Pour assurer la continuité de la référence, et en concertation, un adulte de l'unité accompagne les enfants vers un nouveau groupe de plus grands. L'équipe n'est donc pas figée mais mobile et cette organisation permet un dynamisme en accompagnement des enfants.

Hygiène et Santé de l'enfant

Conformément au décret du 20 Février 2007, l'intervention du médecin dans la structure est fixée par voie conventionnelle.

A l'arrivée de l'enfant, une visite médicale avec le médecin-pédiatre de la structure est programmée, en présence des parents.

Lors de cette visite, le médecin vérifiera que les vaccinations obligatoires ont été faites selon le calendrier vaccinal en vigueur et selon la loi du 30 décembre 2017.

En ce qui concerne le BCG, une information sur la tuberculose sera donnée et la vaccination sera exigée si la situation de l'enfant correspond à une situation de risques définie dans le calendrier vaccinal publié chaque année. A chaque nouvelle vaccination les parents produiront le carnet de santé mis à jour.

Il est indispensable de préciser les problèmes allergiques, les contre-indications médicamenteuses de l'enfant.

Dans un rôle de prévention, le médecin-pédiatre examine au moins 1 fois par trimestre, ainsi qu'à la demande des parents et du personnel, les enfants dont la présence hebdomadaire est supérieure à 20 heures.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, ainsi que celles à prendre en cas de maladie contagieuse. Dans ce cadre, le médecin s'assure que les vaccinations recommandées pour l'accueil en collectivité (cf : calendrier vaccinal publié chaque année) sont faites. Si les parents ne sont pas en accord avec cette mesure, l'accueil de l'enfant dans la structure ne sera pas possible. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence en concertation avec le directeur. Il assure les actions d'éducation et de promotion de la santé.

Le directeur avertira les parents en cas de problème (état fébrile...) afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions. Les comptes rendus des visites sont inscrits dans le carnet de liaison.

Certaines maladies entraînent l'éviction de la collectivité : en relation avec le médecin de la structure, le directeur (ou son adjoint) se réserve le droit de refuser un enfant.

La structure Les Oursons peut accueillir un enfant dont l'état de santé nécessite un suivi médical.

Traitements médicamenteux : si celui-ci doit être administré durant la période d'accueil de l'enfant en crèche, il est obligatoire d'y joindre l'ordonnance récente de moins d'un mois. Les médicaments seront administrés selon la prescription et pour la durée du traitement prescrit. Pour chaque nouvelle prescription, il sera demandé une autorisation parentale d'administrer le traitement.

Les parents réaliseront au domicile les soins du matin : toilette, 1^{er} repas et, si nécessaire, administreront le traitement prescrit par leur médecin.

Tout problème de santé, vaccinations récentes, traitement en cours, prise d'antipyrétique avant l'arrivée, chute, ..., doit être signalé à l'accueil de l'enfant dans son unité.

Dispositions en cas d'urgence : en cas d'accident ou d'urgence nécessitant une hospitalisation, les mesures d'urgence sont immédiatement prises avec avis du médecin pédiatre de la Maison de l'Enfance ou du SAMU, et les parents ou les personnes désignées lors de l'inscription sont prévenu(e)s.

Accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique

Suivant le décret de Février 2007, la structure est adaptée à l'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.

En accord avec l'équipe, un projet d'accueil individualisé sera défini avec les parents, le pédiatre de la structure, les professionnels de santé ayant l'enfant en charge.
Des séances de rééducation pourront avoir lieu dans la structure.
Des rencontres avec l'équipe seront organisées au minimum deux fois par an.

Equipe

Conformément aux dispositions réglementaires, l'équipe se compose de :

- Une directrice puéricultrice responsable de l'organisation générale de la structure sur le plan sanitaire, pédagogique et administratif, qui assure la coordination de l'ensemble de l'équipe, les liens avec la municipalité, et se tient à la disposition des parents pour tout renseignement concernant la vie au sein de la structure et le suivi de leurs enfants.
- Un adjoint de direction – éducateur de jeunes enfants (E.J.E) qui assure avec la directrice l'amplitude d'ouverture. Il assure le remplacement de la directrice et participe à l'élaboration de différents projets.
- Un agent administratif qui gère les présences des enfants et la facturation mensuelle.
- Un médecin pédiatre qui assure une vacation par semaine, suivant les missions fixées dans le décret de Février 2007. Cette vacation a lieu à des jours différents, de façon à pouvoir rencontrer tous les enfants, quels que soient les jours d'inscription.
- Des éducateurs de jeunes enfants et infirmière, garants des domaines pédagogiques et psychologiques, qui assurent la mise en place des activités d'éveil visant au développement psychomoteur, social et affectif de l'enfant. Ils ont un rôle d'animation au sein de l'équipe et un rôle d'écoute auprès des parents.
- Des auxiliaires de puériculture et CAP petite enfance, qui interviennent plus particulièrement lors des repas, des soins, du sommeil, et participent aux différentes activités de la journée. Le relationnel avec les parents est très important au moment de l'accueil et des transmissions.
- Des agents de service qui assurent l'hygiène générale de la Maison de l'Enfance, l'entretien du linge et des locaux. Ils ont également un rôle relationnel auprès des enfants.
- Une cuisinière qui assure la réception et la distribution des repas au sein des unités.

La continuité de la fonction de direction sera assurée en premier lieu par la directrice ou son adjoint de direction. En cas de force majeure justifiant l'absence de la Directrice et de son adjoint, la fonction sera assurée par une E.J.E ou une infirmière ayant une ancienneté supérieure à 5 ans.

La structure est également un lieu de formation pour les élèves des différentes écoles : puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, CAP, ...

Réservations en accueil occasionnel

Les réservations en Halte-Garderie se font d'une semaine sur l'autre (ex : du lundi pour le lundi suivant). Néanmoins, tout enfant pourra être accueilli selon les disponibilités, sans réservation anticipée. Toute annulation non faite **24h avant sera facturée**.

Préinscription et admission en accueil régulier

La préinscription se fera à l'accueil de la Maison de l'Enfance. Aucune préinscription ne sera enregistrée par téléphone, hormis les demandes formulées par des familles n'habitant pas la région.

Toute préinscription ne sera prise en compte que sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une attestation de grossesse de 3 mois révolus remplie par le médecin ou d'un acte de naissance si l'enfant est déjà né. La préinscription ne vaut pas admission.

Lorsqu'une place se présente dans l'unité des petits, celle-ci est proposée à un enfant inscrit sur la liste d'attente en tenant compte :

- de la date de préinscription en suivant l'ordre chronologique
- et du mois de naissance de l'enfant, afin d'assurer un équilibre pédagogique au sein de chaque unité et d'éviter des groupes trop homogènes.

Si une place se libère dans l'unité des moyens ou des grands, et après passage des enfants déjà présents dans la structure dans l'unité supérieure, cette place sera attribuée au 1^{er} enfant correspondant à l'âge des enfants accueillis dans cette unité.

- Si la réponse est négative, les parents ont la possibilité de demander le maintien sur la liste d'attente et s'engagent à prévenir la structure si un autre mode de garde est trouvé.
- Si la réponse est positive, les parents sont informés par courrier, environ 3 mois avant la date d'entrée prévue. Ils sont ensuite invités à confirmer l'inscription et le temps de présence souhaité de façon définitive.

L'*inscription* sera alors confirmée puis la *période d'adaptation* sera organisée.

A l'*inscription* et dans la mesure des disponibilités, le regroupement de fratrie sera favorisé lorsqu'un enfant de la famille est déjà présent dans la structure. La fratrie pourra se retrouver à certains moments, le grand accueillant le petit.

La date d'entrée prévue pour l'*admission* doit être respectée. Dans le cas contraire, la place sera considérée comme vacante, auquel cas cette place sera attribuée à une autre famille.

Admission de l'enfant en accueil régulier

Un rendez-vous est organisé avec la directrice du multi-accueil afin d'établir le dossier administratif.

Les pièces à fournir pour constituer ce dossier sont :

- La production des cartes d'identités des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant (les numéros de cartes présentées seront enregistrés de façon à les confronter avec celles produites par une personne venant chercher l'enfant).
- Le numéro d'allocataire CAF et copie des fiches d'impositions (N-2)
- Le contrat de réservation dûment rempli
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire des deux parents
- Le carnet de santé de l'enfant
- La fiche de renseignement dûment remplie
- 2 photos

L'*inscription* sera définitive après avoir complété le dossier administratif et passé une visite médicale. Il sera demandé, en Septembre et en Janvier, de présenter les derniers bulletins de salaire des deux parents ainsi qu'un justificatif de domicile de moins d'un mois. A défaut, la structure appliquera le tarif maximum et extérieur.

La date d'entrée prévue par l'administration doit être respectée, ainsi que le temps de présence souhaité. Durant cette admission, il est prévu une rencontre avec l'équipe de l'unité où sera accueilli l'enfant afin d'organiser l'adaptation de celui-ci.

La familiarisation se déroule sur 2 semaines, avant le début du contrat. Elle se décompose comme suit:

- la 1^{ère} journée, d'environ 1 h . L'enfant est accompagné de ses parents. Cette 1^{ère} rencontre avec l'équipe permet de connaître au mieux ses habitudes de vie et rituels.
- La 2^{ème} journée, également d'1h où dans un premier temps le (ou les) parents restent avec lui puis le laissent seul.
- La 3^{ème} journée, l'enfant reste seul pour un moment de vie quotidienne (repas, sommeil ..)
- Les 4^{ème} et 5^{ème} journées l'enfant reste seul une demi-journée.
- La 2^{ème} semaine l'enfant vient tous les jours (minimum 6h) afin de s'intégrer au groupe, investir le lieu, vivre mieux la séparation.

Ce temps de familiarisation est INDISPENSABLE pour l'enfant et sa famille.

Cette période sera facturée en « occasionnel » (heures de présence effectives). Le contrat démarrera à la fin de cette période d'adaptation.

Tout changement (cessation d'activité, naissance, déménagement, ...) doit être signalé à la directrice et peut entraîner une modification du contrat et de la tarification.

Si le changement concerne une cessation d'activité, il sera possible de rencontrer la directrice de la structure afin de convenir avec elle des éventuels aménagements qui peuvent être consentis.

En cas de déménagement en dehors de la commune, l'enfant pourra encore être accueilli pendant une période n'excédant pas 4 mois après la date du déménagement.

Pour les enfants extérieurs à la commune, les contrats seront établis pour une année et réétudiés avant le 30 Juin.

Les parents s'engagent à prévenir, par écrit, dès que possible la structure de l'entrée de leur enfant à l'école et en tout état de cause au plus tard 3 mois avant celle-ci.

Avant l'entrée à l'école, une coupure d'une semaine est conseillée pour permettre à l'enfant de se préparer à ce changement.

Admission de l'enfant en accueil occasionnel

La période de familiarisation se fera selon les besoins de la famille et de l'enfant, sur une période maximale de 15 jours. Elle sera facturée en heures de présence réelle de l'enfant.

Participation financière

La tarification horaire est liée, selon les dispositions de la CNAF relatives à la Prestation de Service Unique (PSU), à l'ensemble des ressources des familles déclarées à l'administration fiscale (Ressources déclarées à la CAF par les services de l'administration fiscale) et au nombre d'enfants au foyer selon les pourcentages ci-dessous :

Famille 1 enfant 0.06% X ressources mensuelles

Famille 2 enfants 0.05% X ressources mensuelles

Famille 3 enfants 0.04% X ressources mensuelles

Famille 4 enfants et +0.03% X ressources mensuelles

Un plancher et un plafond de ressources mensuelles sont appliqués, selon les dispositions :

- De la CNAF liées à la Prestation de Service (PSU), conventionnée avec la CAF
- Du Conseil Municipal

Le plancher des ressources mensuelles est fixé par la CAF.

Le plafond des ressources annuelles est fixé à 100 000 €

Pour les familles extérieures à la commune, une majoration de 20% est appliquée sur le tarif calculé.
Dans le cadre de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, le tarif immédiatement inférieur sera appliqué

Comptabilisation automatisée du temps passé dans la structure

Les parents enregistrent l'heure d'arrivée et de départ, à l'aide d'un lecteur et de la liste des enfants par ordre alphabétique mis à leur disposition à l'accueil de la structure. En cas d'oubli, la journée complète (10 heures) leur sera facturée.

Il est demandé de « biper » avant de confier son enfant et après l'avoir récupéré dans son unité.

Pour tout retard de plus de 15 minutes le soir après 18h30, une heure supplémentaire sera facturée, soit 20€uros (montant forfaitaire).

Ces dispositions seront commentées aux parents lors de l'établissement du contrat avec une démonstration de l'utilisation des outils.

Les seules déductions possibles aux engagements contractualisés sont :

- Maladie supérieure à 3 jours avec certificat médical (le délai de carence comprend le 1^{er} jour d'absence et les 2 jours consécutifs à celui-ci)
- Eviction par le médecin de la Maison de l'Enfance
- Hospitalisation

Un contrat peut être modifié avant son terme ou pour le mois suivant sous réserve du remplacement par une autre famille.

Congé annuel - RTT

Les dates probables des congés doivent être obligatoirement communiquées deux mois avant et quinze jours avant pour les RTT.

Facturation

La règle de forfaitisation mensuelle est appliquée pour la facturation de l'accueil régulier : le montant global des heures du contrat est divisé par le nombre de mois du contrat. La demi-heure entamée est due, avec une tolérance de 5 minutes.

Les factures sont distribuées aux familles chaque début de mois pour les heures consommées le mois précédent ainsi que les heures complémentaires (hors contrat).

Les factures sont réglées, sauf situation exceptionnelle, par prélèvement automatique tous les 17 du mois suivant.

En cas de rejet du prélèvement automatique et sans règlement dans un délai de 2 mois, le dossier sera envoyé au trésor Public pour recouvrement des créances.

En cas de difficulté ponctuelle, les familles peuvent solliciter les aides prévues par le Centre Communal d'Action Sociale, situé au centre André Vandaele.

Le tarif horaire est réactualisé chaque année en janvier.

Conseil de crèche

Il est composé de :

- L'adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance
- La Directrice et l'adjoint de la structure dans laquelle est accueilli votre enfant
- Des représentants des parents de chaque unité
- Un représentant du personnel par unité

Le conseil de crèche se réunit 2 à 3 fois par an. Les représentants des parents sont chargés de réunir les questions des familles de la structure, pour les présenter lors du conseil. Par ailleurs, celui-ci est destiné

à informer l'usager des évolutions dans les conditions d'accueil des enfants (projets de sorties, matériel, équipement, ...). Un compte-rendu de ces rencontres est rédigé et transmis aux parents du conseil.

Tout manquement à ce règlement sera sujet à exclusion de la structure.